

Demande de certificat d'urbanisme

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

- ① Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez utiliser ce formulaire si :

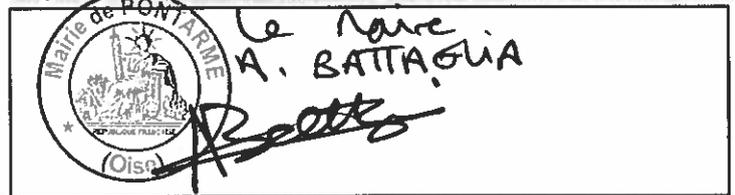
- vous souhaitez connaître les règles applicables en matière d'urbanisme sur un terrain.
- vous souhaitez savoir si l'opération que vous projetez est réalisable.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

C U 0 | 6 | 0 | S | 0 | 5 | 2 | 3 | S | 0 | 0 | 0 | S |

Dpt Commune Année N° de dossier

La présente déclaration a été reçue à la mairie



Cachet de la mairie et signature du receveur

le 1 | 0 | 0 | 2 | 2 | 0 | 2 | 3 |

1 Objet de la demande de certificat d'urbanisme

a) **Certificat d'urbanisme d'information**

Indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables au terrain.

b) **Certificat d'urbanisme opérationnel**

Indique en outre si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée.

2 Identité du ou des demandeurs

① Le demandeur sera le titulaire du certificat et destinataire de la décision.

Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur la fiche complémentaire.

2.1 Vous êtes un particulier Madame Monsieur

Nom Prénom

2.2 Vous êtes une personne morale

Dénomination Raison sociale
Cabinet ANDRE

N° SIRET Type de société (SA, SCI...)
4 | 2 | 1 | 7 | 4 | 9 | 3 | 9 | 1 | 0 | 0 | 0 | 2 | 3 | SELARL

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur
Nom Prénom
ANDRE Jérôme

3 Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : 27 Voie : rue des Jardiniers

Lieu-dit : _____

Localité : SENLIS

Code postal : 6 0 3 0 0 BP : _____ Cedex : _____

Téléphone : 0 3 4 4 5 3 0 1 0 1 Indicateur pour le pays étranger : _____

Si le demandeur habite à l'étranger :

Pays : _____ Division territoriale : _____

Adresse électronique :

cabinet.andre @ geometre-expert-foncier.fr

J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

4 Le terrain

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

4.1 Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : 84 Voie : Grande Rue

Lieu-dit : _____

Localité : PONTARMÉ

Code postal : 6 0 5 2 0

4.2 Références cadastrales^[1] :

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 4 :

Préfixe : 0 0 0 Section : D Numéro : 8 9 1 ,

Superficie totale du terrain (en m²) : 2 701

5 Cadre réservé à l'administration – Mairie

Articles L.111-11 et R.410-13 du code de l'urbanisme

5.1 État des équipements publics existants

Le terrain est-il déjà desservi ?

Observations :

Équipements :

Voirie : Oui Non

Eau potable : Oui Non

Assainissement : Oui Non

Électricité : Oui Non

[1] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

5.2 État des équipements publics prévu

La collectivité a-t-elle un projet de réalisation d'équipements publics desservant le terrain ?

Équipements		Par quel service ou concessionnaire ?	Avant le
Voirie	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>		
Eau potable	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>		
Assainissement	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>		
Électricité	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>		

Observations :

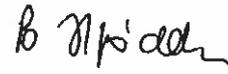
6 Engagement du (ou des) demandeurs

Je certifie exactes les informations mentionnées ci-dessus.

À SENLIS

Fait le 0 | 3 | 0 | 2 | 2 | 0 | 2 | 3

Jérôme ANDRE Géomètre-Expert D.p.I.G.



Signature du (des) demandeur(s)

▲ Dans le cadre d'une saisine par voie papier

Votre demande doit être établie en deux exemplaires pour un certificat d'urbanisme d'information ou quatre exemplaires pour un certificat d'urbanisme opérationnel. Elle doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe en périmètre protégé au titre des monuments historiques ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

Références cadastrales : fiche complémentaire

① Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : 0 0 0	Section : D	Numéro : 8 9 1	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : 9
Préfixe : 0 0 0	Section : D	Numéro : 9 1 3	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : 119
Préfixe : 0 0 0	Section : D	Numéro : 9 1 5	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : 196
Préfixe : 0 0 0	Section : D	Numéro : 9 2 3	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : 453
Préfixe : 0 0 0	Section : D	Numéro : 9 2 4	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : 508
Préfixe : 0 0 0	Section : D	Numéro : 9 2 5	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : 1 015
Préfixe : 0 0 0	Section : D	Numéro : 9 3 2	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : 289
Préfixe : 0 0 0	Section : D	Numéro : 9 4 8	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : 48
Préfixe : 0 0 0	Section : D	Numéro : 9 5 0	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : 64
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : _____
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : _____
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : _____
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : _____
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : _____
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : _____
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : _____
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : _____
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : _____
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : _____
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : _____
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : _____
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : _____
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : _____
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : _____
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) : _____

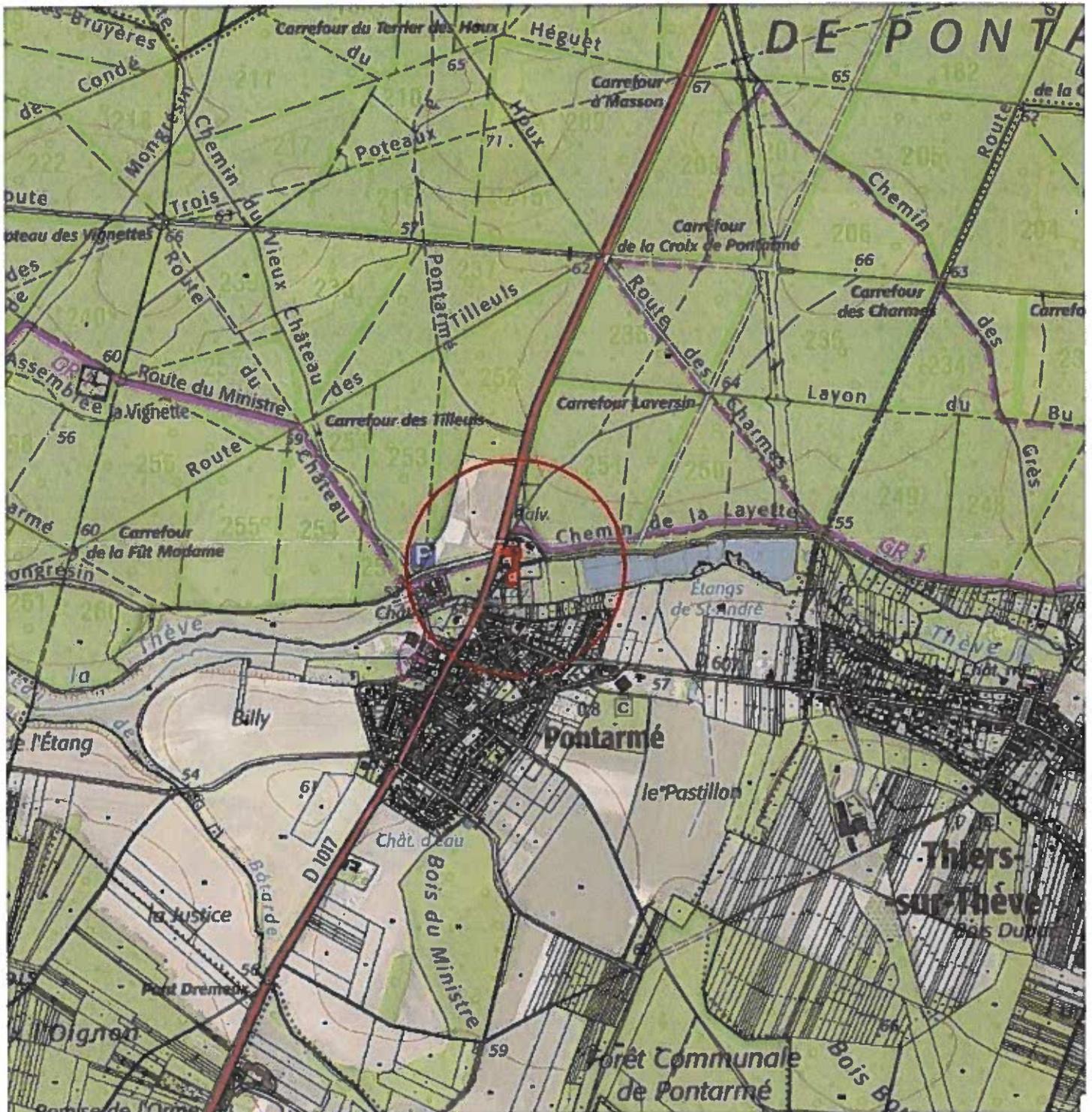
Superficie totale du terrain (en m²) : 2 701

PLAN DE SITUATION

d'un immeuble appartenant à M. RABACHE

sis 84 Grande Rue

Cadastré section D n° 891, 913, 915, 923, 924, 925, 932, 948 et 950, Lot de copropriété n°4



Echelle : Sans

Réf. : 19632



Cabinet ANDRE S.E.L.A.R.L. de Géomètre-Expert
27 rue des Jardiniers 60300 SENLIS
Téléphone : 03 44 53 01 01
E-mail : cabinet.andre@geometre-expert-foncier.fr

CERTIFICAT COMMUNAL

Nous, soussigné, Maire de la Commune de PONTARME, certifions :

1. *Que la propriété, située à PONTARME (60520), Le Village, est cadastrée SECTION D 891, D 913, D 915, D923, D 924, D 925, D 932, D 948 et D 950 pour 2701 m².*
2. *Qu'à notre connaissance, cette propriété bâtie n'est grevée d'aucune servitude communale, et, en particulier, qu'elle n'est pas située dans une zone insalubre ou de carrières et que son état ne nécessite pas un arrêté de péril.*
3. *Que l'immeuble :*
 - *n'est pas dans une zone couverte par un plan de prévention des risques technologiques prescrit ou approuvé,*
 - *n'est pas dans une zone couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles, prescrit ou approuvé,*
 - *n'est pas dans une zone de sismicité définie par décret en Conseil d'Etat.*
4. *Que la propriété considérée est située en PLU depuis le 31 août 2020.*
5. *Qu'elle est soumise au régime du Droit de Prémption Urbain.*
6. *Que cette propriété est située en secteur sauvegardé inscrit « Vallée de la Nonette » et dans le périmètre du « Château de PONTARME ».*
7. *Que cette propriété bâtie est raccordée au tout à l'égout.*
8. *Que les occupants d'un immeuble bâti doivent déclarer en Mairie la présence de termites dès qu'ils en ont connaissance, loi n°99-471, décret du 3 juillet 2000.*
9. *Que la Mairie de PONTARME n'a pas eu écho d'un arrêté préfectoral sur l'existence d'un risque de saturnisme.*
10. *Que l'alignement de cette propriété est du fait du domaine public.*

En foi de quoi, le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit

Fait à Pontarmé, le 10 février 2023

Le Maire
Alain BATTAGLIA



MAIRIE DE PONTARME

ARRETE D'ALIGNEMENT LE MAIRE

VU la demande en date du 10 février 2023.
présentée par : Cabinet André – 27 rue des Jardiniers - 60300 SENLIS.

demande l'alignement de la parcelle cadastrée section *D 891, D 913, D 915, D923, D 924, D 925, D 932, D 948 et D 950.*

située sur le territoire de la commune de PONTARME
à l'adresse : 84 GRANDE RUE - 60520 PONTARME

VU le code de la voirie routière,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiées par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,

VU le règlement général de voirie du 15 mars 1974 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

A R R E T E

ARTICLE 1 – Alignement

L'alignement de la voie sus-mentionnée au droit de la propriété du bénéficiaire, est défini par la ligne résultant:

- de la limite de fait apparaissant sur le terrain.

ARTICLE 2 – Responsabilité

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 3 – Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L 421-1 et suivants.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

ARTICLE 4 – Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai d'un an à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. A défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

Fait à PONTARME, le 10 février 2023

Le Maire

Alain BATTAGLIA



**ARRETE D'ALIGNEMENT EN AGGLOMERATION
LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

VU la demande en date du 03 février 2023 par laquelle Cabinet ANDRE - 27 rue des Jardiniers - 60300 SENLIS

demande l'ALIGNEMENT de la parcelle cadastrée section D 923 appartenant à Mr RABACHE
Située sur le territoire de la Commune de PONTARME (60520)
Adresse : 84 Grande Rue
En bordure de la Route Départementale n° 1017

VU le code de la voirie routière

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi 82-213 du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 Juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 Janvier 1983,

VU le règlement général de voirie du 17 février 2011 relatif à la conservation et la surveillance des routes départementales,

VU l'arrêté de la Présidente du Conseil Départemental du 08 février 2022 portant délégation de signature,

VU l'état des lieux,

VU l'avis favorable du Maire de PONTARME en date du 09/02/2023

ARRETE

ARTICLE 1 – Alignement

L'alignement est défini par le trait rouge représenté sur le plan ci-joint.

ARTICLE 2 – Responsabilité

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 3 – Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme, notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

ARTICLE 4 – Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de un an à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. A défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

AVIS DU MAIRE

Favorable

Ou

~~Défavorable~~

(Rayer la mention inutile)

Date 09/02/2023 Cachet de la Mairie
Signature

Fait à PONT-SAINTE-MAXENCE, le 09 FEV. 2023

POUR LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
et par délégation,

Le Responsable de l'U.T.D. de PONT-SAINTE-MAXENCE


Emmanuel EVRARD

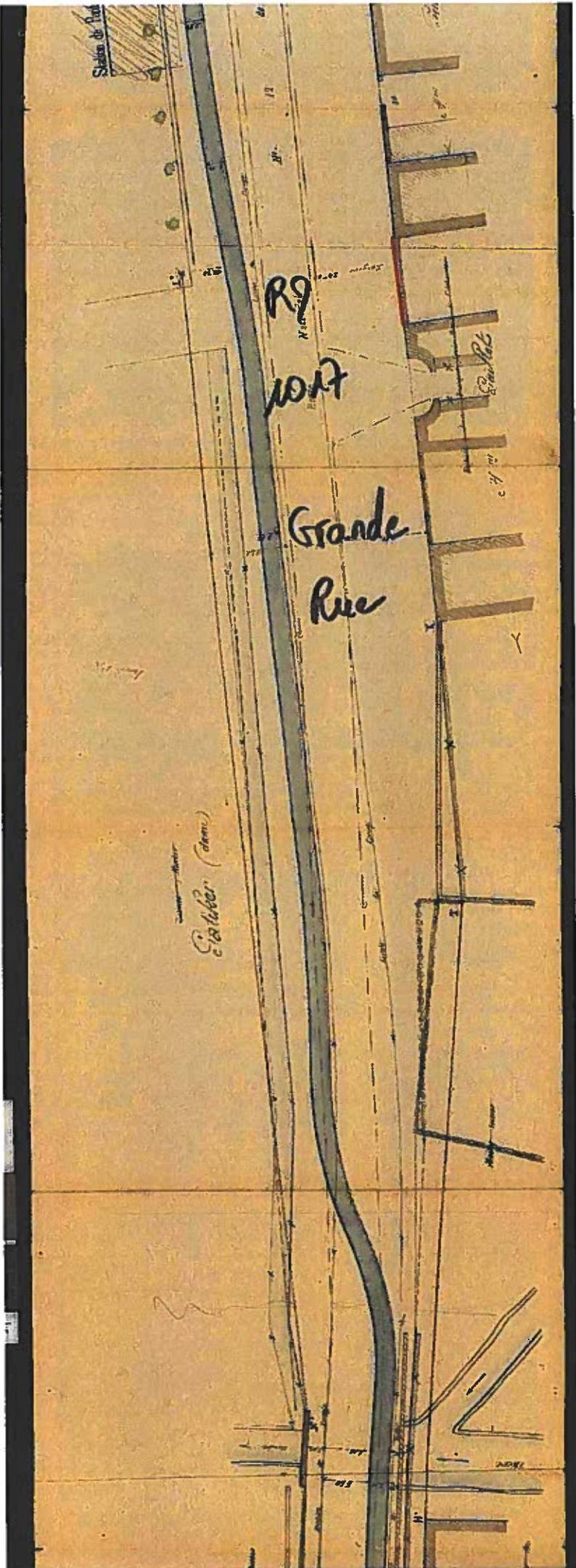
PONTARME

Le Maire

A. BATTAGLIA









**DGA AMENAGEMENT DURABLE ENVIRONNEMENT ET MOBILITE
DIRECTION DE L'EXPLOITATION DES RESEAUX
Service Organisation Méthode et Contrôle
Unité Territoriale Départementale de PONT-SAINTE-MAXENCE**

**Cabinet ANDRE
27 rue des Jardiniers
60300 SENLIS**

Affaire suivie par : Nathalie ZAK/EE
Mail : standard.utdpont@oise.fr
Poste : 03.44.10.76.65

Pont-Sainte-Maxence, le 7 février 2023

OBJET : Demande d'alignement n° 29 - Mr RABACHE - Section D - n° 891-913-915-924-925-932-948-950

Monsieur,

Suite à votre demande d'alignement en date du 03 février 2023 et reçu le 07 février 2023 concernant l'affaire citée en objet, sur la commune de PONTARME, je vous informe que cette demande ne concerne pas le Domaine Public Routier Départemental étant donné que les parcelles section D - n° 891-913-915-924-925-932-948-950 sont enclavées.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
Et par délégation,**

Le Responsable de l'UTD de PONT-SAINTE-MAXENCE

Emmanuel EVRARD